



Harcelement moral de la CPAM de l'Eure

Par **karineg**, le **23/05/2016** à **08:49**

Bonjour,rnrnJe bénéficie de la CPAM de l'Eure.rnMon problème est que j ai 4 employeurs et, qu'à chaque arrêt maladie, ils me renvoient mes courriers, il manque toujours quelque chose, c'est mal rempli, ce n'est pas arrivé et puis ils mettent huit mois voir plus à avoir le dossier complet.rnrnBon, je veux bien être tête en l'air mais il y a des limites surtout lorsque vous gagnez à peine 800 € par mois l'arrêt maladie est plus une galère qu'autre chose. Cette fois j'ai tout prévu, j'ai tout envoyé en accusé-réception arrêt maladie et dossier avec tout le nécessaire et bien non, ils ont renvoyé l'arrêt maladie au docteur comme quoi mon nom n'était pas lisible, au pire, ils avaient le numéro de sécurité sociale.rnrnTous les prétextes sont bons pour retarder les indemnités, c'est du harcèlements moral sur personne diminuée physiquement et moralement par la maladie.rnrnA qui puis-je écrire pour porter plainte contre le personnel, contre je ne sais qui ? Dois-je descendre à Evreux et m'immoler dans la salle d'attente pour attirer l'attention de quelqu'un afin que l'on arrête de nous prendre pour des c... Désolée, je crois que je vais craquer, ils nous assassinent à petit feu.rnrnQuelqu'un peut'il m'aider ? peut on changer de CPAM, ne plus aller dans l'Eure mais dans le 76 puisque je travaille dans le 76 ? Je cherche une solution. rnrnMerci si vous avez une solution.

Par **morobar**, le **23/05/2016** à **08:54**

Bjr,rnDans votre CPAM que vous ne pouvez pas changer sans changer de domicile, il existe une hiérarchie ainsi qu'une commission de recours amiable.rnEn outre vous pouvez exposer vos doléances au conciliateur.rnIci un peu de lecture:rn<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/reclamations-et-voies-de-recours/>